



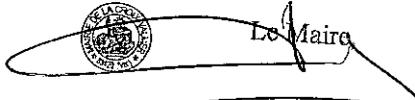
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 24

N°DEL 2024\_09\_121\_7

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Du

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre,

  
Le Maire

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2024

Objet : FINANCES

Avenant N°1 - Convention de mise à disposition de locaux et de terrain - Bâtiment EHPAD

Présents :

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE  
Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU

Jacques BUTTARD  
Thierry DOMENACH  
Laurence GIORGINI  
Matthieu TAROT  
Chloé DE BROUWER  
Adama LACLAVERIE  
Julie HIVERT  
Michaël REBOTIER  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

Marie-Paule MAUDUIT donne procuration à Thierry DOMENACH  
Pierre MONETON donne procuration à Michaël REBOTIER  
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====  
Monsieur le maire expose au Conseil Municipal :

Le renouvellement de la convention de mise à disposition du Centre Communal d'Action (CCAS), des terrains et les locaux destinés à la gestion d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Vu la délibération N°2019\_02\_20\_6 du 26 février 2019,

**Considérant** qu'il convient de régulariser certaines conditions dans lesquelles la commune met à disposition les locaux,

**Il est proposé à l'Assemblée délibérante :**

- **D'approuver** l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition de locaux du CCAS,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ledit avenant N°1 à la convention et tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Bernard JOBERT



Le Secrétaire de séance,  
Madame Linda TRIBET

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

02 DEC. 2024

Le Maire

